

LA BANQUE BCP POURSUIT SON ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

L'index relatif à l'égalité professionnelle femmes / hommes, mis en place dans le cadre de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, permet d'évaluer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein des entreprises et de calculer **une note globale sur 100 à partir de 5 indicateurs** tels que répartis ci-après :

97/100
INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
BANQUE BCP



ÉCART DE RÉMUNÉRATION

37/40



ÉCARTS D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

20/20



ÉCARTS DE PROMOTIONS

15/15



POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES AU RETOUR D'UN CONGÉ MATERNITÉ

15/15



NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

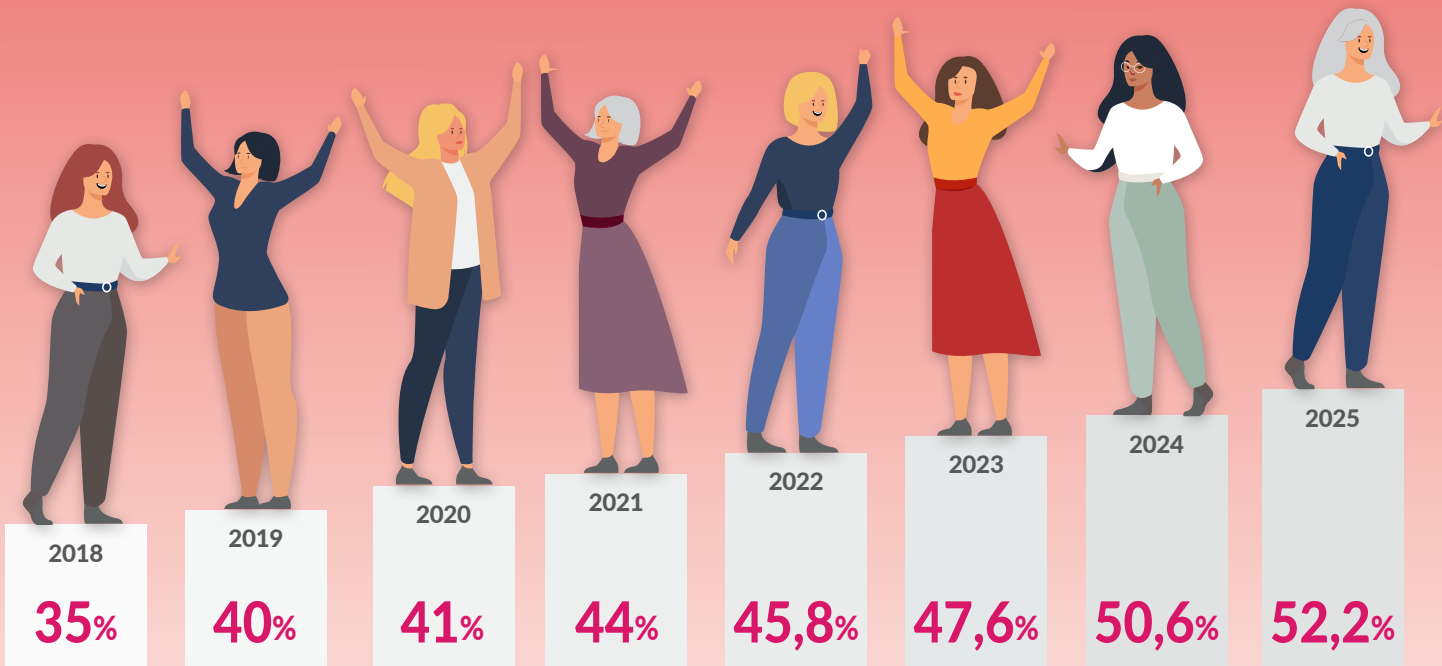
10/10

Le score global obtenu par la Banque BCP s'établit donc à 97 points /100 au titre de l'exercice 2025.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF CADRES

La proportion des femmes dans l'effectif cadres connaît également une nette amélioration, avec **52,2% de femmes à fin 2025 contre 35% à fin 2018**.

C'est à ce titre que la Direction des Ressources Humaines continue d'œuvrer au quotidien en faveur de cette égalité.



Banque BCP